



CertIBEau : LA certification EAU pour les bâtiments wallons

Êtes-vous raccordés à l'égout ? Avez-vous des installations intérieures en plomb ? Avez-vous une fosse septique ? Où sont évacuées vos eaux pluviales ? Quels points d'eau sont alimentés par votre citerne d'eau de pluie ? Faut-il installer un réducteur de pression ? Peu de personnes peuvent répondre à ces questions. Or, une installation défectueuse peut présenter des risques pour la santé et engendrer de la pollution. **L'Eau est une ressource à protéger pour tous.** Face à ce constat, une certification pour les Immeubles Bâtis pour l'Eau entrera en vigueur le 1^{er} juin 2021, CertIBEau. Il sera **obligatoire** pour les nouvelles habitations, et sur base volontaire pour les habitations existantes. Vous souhaitez en savoir plus sur la certification CertIBEau : <https://www.certibeau.be> ou info.certibeau@spge.be - 0800/11.250 (n° vert)

